

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2007**

L'an 2007 et le vendredi 26 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Janine GUIGON, Gisèle VINCENT

Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Gilles REYNAUD, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON

Pouvoir a été donné par Madame Laurence CLOT à Monsieur JEAN-Luc ZANON

Pouvoir a été donné par Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ à Monsieur Bruno VIALATTE

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

---

### **CONVENTION PRISE EN CHARGE DES ACTES D'URBANISME - DDE DE MONTELMAR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis les lois de décentralisation dans le domaine de l'urbanisme, les communes disposant d'un POS (ou d'un PLU depuis la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain) peuvent soit assurer elles-mêmes l'instruction de tout ou partie des actes d'urbanisme, soit confier l'instruction à un établissement public de coopération intercommunale compétent, soit confier l'instruction aux services de la DDE, par convention. Pour La Coucourde, une convention a ainsi été établie en accord avec les services de l'Etat. La réforme de l'urbanisme engagée par l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005, relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, et par la loi n°2206-872 du 13 juillet 2006 valant engagement national pour le logement, modifie sensiblement les conditions d'instruction des dossiers et les rôles respectifs des acteurs. Cette réforme est entrée en application le 1er octobre 2007. Ces nouveaux textes conduisent, avec l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés, à mettre en cohérence le cadre de la convention précitée et en re-préciser son contenu. En accord avec les services de la DDE, il est convenu que la commune prenne en charge l'instruction des CU de simple information, que la DDE continue à assurer, pour le compte de la commune, l'instruction des actes d'urbanisme suivant : les CU pour une opération déterminée, les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les déclaration préalable, les recouvrements de travaux. Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code de l'Urbanisme dans sa nouvelle rédaction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention dans le sens ci-dessus indiqué et devant prendre effet à compter du 1er octobre 2007.

### **INDEMNITE DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2007 à chaque agent communal. Le versement de cette indemnité sera attribuée en fonction de critères individuels (efficacité sur le poste, sécurité, respect des activités, etc.).

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (11 pour, 1 non-participation) d'attribuer à chaque agent communal une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), au titre de l'année 2007 en fonction des critères individuels retenus par le Conseil Municipal. Ces sommes sont inscrites au Budget Primitif Ville 2007 - section de fonctionnement - chapitre 012 charges de personnel.

### **MODIFICATIONS D'HORAIRE D'AGENTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi, par courrier, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Drôme afin de solliciter son avis sur des modifications d'horaires d'agents. Ces modifications portaient sur les emplois du temps des agents suivants : Mesdames COMTE et MOUILLA, Messieurs ROBERT et STRINA. Après examen du projet en assemblée plénière, le CTP a rendu un avis favorable. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les modifications d'horaires aux emplois du temps des agents ci-dessus nommés.

## **REGULARISATION COMPTABILITE TRESOR PUBLIC**

La comptabilité du Receveur de Sauzet relève au compte 1641 " emprunts en euros " figurant au compte de gestion la somme de 317489.88 au 31 décembre 2006. Les tableaux d'amortissements des emprunts de La Coucourde établis par les banques s'élevaient à la même date à 390921.53 soit une différence de 73431.65 . Cette différence existait au 1er janvier 2002 et malgré de nombreuses recherches, n'a pas pu être localisée (semble être une renégociation des prêts de 1997). Vu l'ancienneté de cette différence entre la comptabilité de la commune et les tableaux d'amortissements des banques, il convient de régulariser cette différence, en passant l'opération de bilan donc non budgétaire :

Débit compte 1021 - Crédit compte 1641 pour 73431.65 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité cette opération non budgétaire et charge le Maire de faire le nécessaire.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépassement de crédit sur le Budget Ville 2007 a été constaté au Chapitre 011 - Section de Fonctionnement - Charges à caractère général - Article 6232 - Fêtes et cérémonies, et qu'il y a lieu de régulariser en prélevant le montant de 10000 du chapitre 022 - Dépenses imprévues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter la somme de 10000 au Chapitre 011 - Section de Fonctionnement - Charges à caractère général - Article 6232 - Fêtes et cérémonies, par prélèvement du montant de cette somme du Chapitre 022 - Dépenses imprévues.

## **INFORMATIONS**

Un sondage a été réalisé par le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) sur le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il est présenté et commenté auprès de tous les conseillers, il est consultable au secrétariat de Mairie.

Le Syndicat intercommunal des eaux Drôme-Rhône a fait parvenir en Mairie son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2006. Ce document qui a été présenté au Conseil Municipal par le Maire et commenté est consultable au secrétariat de Mairie.

Messieurs les Adjointes et les Conseillers-délégués font le compte-rendu :

Travaux extérieurs :

- Réception de chantier, avec la DDE et l'Entreprise JOLY, pour les travaux de voirie 2007 (Hameau de Cheynas, Chemin du Sérillon, Route du Cimetière, Rue Royale, Chemin du Rhône à Derbières). Tous ces travaux programmés pour 2007 ont été réalisés, leurs coûts s'élèvent à 55550 sur une prévision de 60000 au Budget Primitif.
- Les aménagements demandés par la commission communale Sécurité concernant le quartier Est de La Coucourde ont été exécutés par les services techniques : pose des coussins berlinois, mise en place des panneaux de signalisation. Le marquage au sol sera fait prochainement.

Social :

- Le goûter des anciens aura lieu le 12 décembre prochain à la salle Pierre Bonnet.

Environnement :

- 9 fixe-conteneurs supplémentaires pour les conteneurs réservés aux déchets ménagers ont été installés.

La commission SESAME-SPORT communique les dates de ses prochaines manifestations

- 2 février 2008 : tournoi de foot en salle pour les " Poussins "
- 6 avril 2008 : randonnée
- 9 mai 2008 : SESAME VTT

### Bibliothèque :

- La Bibliothèque municipale accueille actuellement et jusqu'au 17 novembre une exposition prêtée par la Médiathèque de Valence et intitulée " La terre est ma couleur ". Cette animation, tout public, peut être visitée aux heures habituelles d'ouverture de la Bibliothèque dont les horaires d'hiver sont : le mercredi de 15 à 18 h et le samedi de 15 à 17h.
- Le bulletin d'informations de la Bibliothèque pour le second semestre 2007 est paru . Il donne un aperçu des livres acquis dernièrement (best sellers des parutions 2007). Le budget de 1100 alloué à la Bibliothèque est soldé.

### Ecoles :

- Le 1er Conseil d'école de l'année scolaire 2007/2008 s'est tenu le 22 octobre dernier. Les effectifs scolaires, à ce jour, sont de 109 élèves (40 en maternelle, 69 en élémentaire).
- Les élections des parents d'élèves délégués ont eu lieu le 12 octobre.
- Actuellement, 9 enfants bénéficient de l'aide aux devoirs dispensée par les enseignantes. Cette aide et ce soutien sont financés par la Mairie. Cette étude dirigée se fait 2 fois par semaine : le mardi et le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30.
- Le bilan financier 2007 des travaux et investissements a été fait : 80000 auront été nécessaires pour répondre aux besoins des écoles.
- L'exercice annuel de sécurité s'est déroulé dans de bonnes conditions le 19 octobre dernier aux 3 écoles de La Coucourde (maternelle, école primaire La Coucourde, école primaire de Derbières).
- La piste routière concernant les élèves des classes de CM1 et de CM2 a eu lieu le 18 octobre. Un permis cycliste a été remis par les CRS animateurs à la fin de cette matinée de stage.

La nouvelle classe sera inaugurée le 10 novembre 2007 à 15 h30 à l'Ecole primaire de Fondchaud.

Le 11 novembre : cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918 à 11h15 au Monument aux Morts. A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert par la Municipalité à la salle d'animation rurale " PierreBonnet ".

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'état d'avancement des investissements prévus au Budget Primitif 2007. 98% de ces investissements ont été réalisés au 31 octobre 2007.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 26 octobre 2007 Le Maire

**Jean-Luc ZANON**